



Commune de Rochefort

Procès-verbal de la séance du Conseil général du jeudi 23 février 2023

Présidence : M. Francis Böttge (PLR)

Le président ouvre la séance à 20h05. Il communique la démission de Raymond Renfer (Les Verts) pour raison de santé.

21 membres sont présents :

PLR	Les Verts	GER
Aeberhard Cyril	Cheri Véronique	Fahrni Maxime
Berton Cyril	Desaules Marc	Fahrni Nathalie
Böttge Francis (président)	Gretilat Marc-Alexis (scrutateur)	Jeannin François
Burri Philippe	Loda Ferraro Jeanne	Régis Nicolas (vice-président)
Di Giusto Gabriel	Naguel Jean-Luc (secrétaire)	
Frasse Prisca	Rilliot Joël	
Küffer Pascal		
Loda Mary-Pierre		
Nussbaum Jaques-Roland (scrutateur)		
Reber Christian		
Renaud Ludovic		

Est excusée : Lazeyras Christiane (Les Verts)

5 conseillers communaux sont présents : Bavaud Christine (Les Verts), Beutler François (GER), Gougler Thierry (PLR), Perrin Tony (PLR), Lazeyras Antoine (Les Verts/PS).

Une modification de l'ordre du jour est proposée par le Conseil communal : ajout de la nomination d'un membre au sein de la Commission de révision du Plan d'aménagement local (CompAL). Cette proposition doit être acceptée à la majorité qualifiée, dite des 2/3. Compte tenu du nombre de présents, celle-ci est fixée à 14 voix.

La modification de l'ordre du jour est acceptée à l'unanimité (20 voix pour, 0 voix contre, 0 absentions, le président ne votant pas).

L'ordre du jour adopté est le suivant :

1. Appel
 2. Procès-verbal de la séance du Conseil général du 9 décembre 2022
 3. Nomination d'un membre au sein de la Commission de révision du Plan d'aménagement local (CompAL) en remplacement de Monsieur Raymond Renfer, démissionnaire
 4. Rapport du Conseil communal au Conseil général à l'appui d'une demande de crédit de CHF 595'000.00 relative à la mise en conformité et au renforcement des installations techniques de la chaufferie de Rochefort (CAD)
 5. Rapport du Conseil communal au Conseil général à l'appui d'une demande de crédit de CHF 42'200.00 relative à la mise à jour du système informatique inhérent à la gestion du réseau d'eau potable
 6. Rapport du Conseil communal au Conseil général en réponse à la motion des Vert-e-s de Rochefort intitulée « Protégeons nos sources »
 7. Communications du Conseil communal
 8. Questions et interpellations
 9. Divers
-

2. Procès-verbal de la séance du Conseil général du 9 décembre 2022

- Président Constate quelques incompréhensions concernant la majorité simple, qualifiée, et absolue, annonce que le CC a fait parvenir un rapport au bureau concernant les majorités applicables lors des décisions du législatif.
Le bureau a décidé de communiquer ce rapport à tous les membres du Conseil général par e-mail, et de ne plus faire figurer ces majorités dans le procès-verbal après l'appel, sachant que, dans certains cas, et en fonction des absentions, ces majorités peuvent changer.
- C. Reber Remercie le secrétaire pour l'excellent PV. Par rapport aux membres présents, il y en a 18 et non 20. Demande de supprimer la note additionnelle du secrétaire.
- N. Fahrni Abonde dans le même sens. Remercie le CC, le bureau et l'auteur du PV.
- J. Rilliot Le groupe des Verts remercie le secrétaire pour le PV.

Le procès-verbal incluant les modifications proposées est accepté à l'unanimité (20 voix pour).

3. Nomination d'un membre au sein de la Commission de révision du Plan d'aménagement local (CompAL) en remplacement de Monsieur Raymond Renfer, démissionnaire

- Président Remercie M. Renfer pour son engagement.
- M.-A. Gretillat Propose M. Marc Desaulles à ce poste. Sa nomination aurait l'avantage d'équilibrer la représentation des hameaux dans la commission. Remercie également R. Renfer.
- Président Ne constate pas d'autres candidatures. M. Desaulles est élu tacitement.

4. Rapport du Conseil communal au Conseil général à l'appui d'une demande de crédit de CHF 595'000.00 relative à la mise en conformité et au renforcement des installations techniques de la chaufferie de Rochefort (CAD)

- Président Ne constate pas d'opposition à l'entrée en matière et relève que le CC ne souhaite pas apporter de commentaires à son rapport.
- C. Berton Le groupe PLR a plusieurs questions : le contrat a-t-il été parcouru par un juriste ? Est-il nécessaire de le faire ? En cas de faillite, le groupe PLR exige une garantie que les plans techniques soient livrés, p.ex. en les déposant chez un notaire ou un avocat. Que se passerait-il au niveau du prix du kWh vendu si Milvignes décidait d'augmenter le prix du bois ? Que se passe-t-il 'il s'agit de brûler plus de bois pour produire un kWh ? Si après coup il s'avère quand même nécessaire d'installer un filtre particule, celui-ci serait-il pris en charge par FireForce ?
- F. Jeannin Le rapport mentionne qu'un filtre n'est plus nécessaire, mais le nouveau chauffage engendrerait-il des odeurs ou d'autres désagréments ?
- M.-A. Gretillat Le groupe des Verts trouve intéressant de faire travailler une société innovante de la région, dans un esprit de partenariat. Souhaite savoir dans quelle mesure les prix seront renégociables dans le but de garantir sa rentabilité et sa pérennité. Il est important que les citoyens paient le prix juste. Se demande si deux chaudières de plus petite puissance pourraient être installées en lieu et place d'une seule de grande puissance. Cette redondance permettrait potentiellement de supprimer la chaudière à mazout. Rappelle qu'en cas de panne, ce sont 1000 litres de mazout par jour qui sont utilisés.
- F. Beutler (CC) Il est légitime d'avoir des questions ; le CC en a eu passablement au cours des 18 mois d'études. Le CC considère que de faire valider le contrat par un juriste est une option pertinente, qui sera juste pour les deux parties. Cette proposition sera prise en considération. En cas de faillite de FireForce, le contrat stipule que les éléments suivants seraient remis à la commune : schéma de principe de la chaudière ; schéma électrique de la chaudière ; pour les pièces du marché, la liste des pièces avec numéro de fournisseur ; pour les pièces spécifiques FireForce, liste des pièces avec plan de fabrication et numéro de fournisseur ; plan de maintenance et intervalle d'entretien. Le but est que ces éléments devraient permettre à un professionnel tiers de remédier à des pannes. Rappelle que la chaudière actuelle fonctionne sans son fabricant (la maison Müller) qui a fait faillite en 2010. Finalement, rappelle également que FireForce a déposé un brevet, justement parce que leur système est facilement copiable.



Si une commune venait à augmenter le prix du bois, c'est le consommateur final qui verrait son prix augmenter. Le CC l'a déjà dit en réponse à M. Reber lors de la dernière séance du Conseil général. Il est tout à fait possible que le prix de vente du bois augmente. Actuellement à 35 francs le stère. Le prix de vente de 5.92 cts/kWh augmentera si le prix du bois augmente et sera répercuté sur le consommateur.

L'avantage de la chaudière FireForce est qu'on peut mettre tout type de bois. Comme la délégation du Conseil communal et de la commission de l'énergie a pu l'observer à Moiry (VD), du sapin a été testé, même s'il est moins intéressant d'un point de vue calorifique (par stère).

Dans le canton de Vaud, le service de l'énergie (SENE) n'a mesuré aucune particule fine. La probabilité que le SENE du Canton de Neuchâtel exige un filtre à particule est quasi nulle. Au surplus, FireForce est responsable que l'installation soit conforme aux normes en vigueur. Si les normes évoluent, l'adaptation sera à la charge de FireForce.

Un filtre à particule ne filtre pas les odeurs, mais aucune odeur n'a été relevée sur l'installation de Moiry.

Dans un monde idéal, la redondance serait une excellente option, mais il reste le problème de place et le coût qu'engendrerait l'achat de 2 chaudières de 500 kW. Le CC l'estime à 3 fois le prix d'une chaudière de 1000 kW. Un objectif est de garder un prix attractif pour les clients du CAD. Le CC et le bureau d'ingénieur ne trouvent pas opportun de mettre deux chaudières.

Finalement, le CC considère que FireForce a calculé sa rentabilité en proposant son contrat. Le but de Rochefort n'est pas que FireForce fasse faillite. Comme 5 chaudières sont en cours de construction, le CC considère qu'il n'y a pas de crainte à avoir.

P. Burri Remercie le CC pour le rapport intéressant. Une solution innovante représente un risque mais si le bureau Matthey appuie cette solution, le Conseil général devrait lui faire confiance. Demande si la commune ne se tire pas une balle dans le pied en voulant figer l'approvisionnement local dans le contrat. Ça ne poserait pas de problème si la commune pouvait vendre son bois plus cher ailleurs et que FireForce achète du bois du jura français.

F. Beutler (CC) Dans les forêts de la commune, 2 ou 3 belles parcelles produisent un bois de valeur, mais partout ailleurs il s'agit beaucoup de bois de basse qualité, de cimes ou de chablis, qui peuvent être liquidés dans le CAD. Ce bois peut être valorisé et améliorer les comptes de la commune.

A. Lazeyras (CC) Il faut compter le prix du déchetage mais sinon il s'agit de « crouille bois ». Une partie reste en forêt pour la biodiversité.

S'il n'y a pas assez de bois de basse qualité, il serait possible de l'acheter ailleurs.

Rappelle également que c'est le prestataire qui achètera le bois. Les ventes ne transiteront plus par le compte forestier de Rochefort si le bois est acheté à Milvignes. Dans un sens, il s'agit déjà de bois étranger.

F. Beutler (CC) S'il n'y a pas assez de bois entre Rochefort et Milvignes, il sera toujours possible d'ajouter un avenant au contrat pour acheter le bois au Val-de-Ruz. Idem si Milvignes augmentait le prix du bois de façon extrême.

P. Burri Approuve, mais répète qu'il faudrait que cela soit possible dans le contrat.

F. Beutler (CC) Ce point sera discuté lors de la rédaction du contrat.

J.R. Nussbaum Mentionne un contact avec le responsable de la chaudière à Champagne. Les exploitants ont dû poser un accumulateur et la température de retour a dû être baissée de 60 à 41 degrés. A Moiry, la chaudière a un bon rendement, mais il n'y a pas de retour. A Champagne, le prix est de 20 cts le kWh. Est-il envisageable de poser un accumulateur et de régler le retour à Rochefort à 41 degrés ?

F. Beutler (CC) N'est pas ingénieur thermicien, mais a également compris qu'il est intéressant d'avoir une température de retour assez basse pour un meilleur rendement. Mentionne un débat au sein du bureau MASAI (pas Matthey) au sujet de l'accumulateur (6000 litres ou pas besoin ?). Mais il y aurait la place de le mettre (l'espace étant actuellement mal utilisé).

M. Desales Pour répondre à la question des retours, semble avoir vu dans le dossier que certaines anciennes sous-stations seront changées pour permettre une température de retour plus basse.

M.-A. Gretilat Un jour la commune devra passer à autre chose que le mazout, pour des questions de coût et de disponibilité. Sachant qu'on pourrait se retrouver à 30 jours de mazout, cela représenterait 45'000 francs par an. Quels seront les changements envisagés ? La puissance de l'installation photovoltaïque n'est pas suffisante en hiver comme solution de repli. Le bureau Masai indique-t-il des pistes ?

F. Beutler (CC) La chaudière à mazout actuelle de 650 kW a une dizaine d'années. Le CC considère moins pire de la garder encore quelques années. Rappelle que le chauffage à bois a permis d'économiser 3.5 millions de litre de mazout. Le contrat avec FireForce les incite à minimiser la consommation



de mazout puisque c'est FireForce qui assume ces coûts. Actuellement le mazout représente 8% de la consommation d'énergie. Demande de ne « pas faire la fine bouche ».

En 2035, il faudra sans doute trouver une alternative, mais ni maintenant, ni dans cette demande de crédit.

J. Rilliot
Président

Signale que la mention du remplacement des sous-stations figure page 9, point 3.3.
Constate que la parole n'est plus demandée et passe au vote.

Le rapport et l'arrêté sont acceptés à l'unanimité (20 voix pour).

5. Rapport du Conseil communal au Conseil général à l'appui d'une demande de crédit de CHF 42'200.00 relative à la mise à jour du système informatique inhérent à la gestion du réseau d'eau potable

Président

Ne constate pas d'opposition à l'entrée en matière et ouvre la discussion

C. Aeberhard

Le PLR se déclare submergé par les questions et les remarques. Déploie pour un tel investissement que le rapport ne contienne aucun détail technique. Selon le souvenir de certains membres PLR, des travaux conséquents ont été consentis sur le réseau d'eau il y a 4 ou 5 ans. Le CC peut-il rappeler la nature de ceux-ci ? Selon le rapport, un crédit initial relatif à l'automatisation du réseau d'eau a été accepté en 2001. Suppose que le système d'exploitation du serveur informatique a déjà été mis à jour après 2008. Le PLR se demande si des mises à jour, notamment de la sécurité, ont été implémentées sans que le législatif en soit informé. Demande si un contrat de maintenance est en cours. Le PLR se dit conscient de l'importance de la gestion automatisée du réseau d'eau et de sa complexité technique. Le PLR s'étonne que ce projet ne soit pas supervisé par un bureau d'ingénieur, qui aurait été à même de valider la solution technique proposée et/ou de proposer une deuxième solution pour la mise à jour. Quels sont les motifs qui ont poussé le CC à ne pas étudier l'option d'un deuxième fournisseur et/ou d'une deuxième solution technique ?

N. Régis

Le GER va accepter le rapport, cependant a aussi quelques questions et remarques, qui vont dans le sens du PLR. 42'000 francs est une somme pour une mise à jour. Demande si on aurait pu lisser ces coûts pour l'avenir. A l'impression que rien n'a été fait sur les 15 années de vie du système existant. Revient sur l'aspect sécuritaire : le système tourne sur Windows Server 2008 qui n'est plus mis à jour depuis 2020. Cela signifierait que depuis 3 ans, ce serveur risque d'être piraté à tout moment. Il pourrait s'agir de Windows Server 2008 R2, qui serait alors encore mis à jour jusqu'en janvier 2023. Ce détail n'est pas mentionné dans le rapport. Comme il faut agir rapidement, le CC ne laisse pas le choix que d'accepter ce crédit.

C. Bavaud (CC)

Il y a eu beaucoup de travaux sur le réseau d'eau : automatisation d'un surpresseur à Balizet avec UV, les Brayons ont été repris sur le système Rittmeyer suite à la fusion entre Rochefort et Brot-Dessous.

Rittmeyer peut effectuer des petites mises à jour de sécurité du système Windows dans le cadre du contrat de maintenance, mais pas une mise à jour vers la version 2020. La Commune dépend de Rittmeyer pour les mises à jour. Dans le cadre du contrat de maintenance, les ingénieurs de Rittmeyer viennent sur site tous les deux ans. En réalité, ils reviennent dans la pratique chaque année, pour de la maintenance sur les automates, pas seulement à cause de l'informatique. Au niveau des prix, la Commune paie bien des ingénieurs (à 188 francs de l'heure). Le CC ne voit pas l'intérêt de payer un autre bureau d'ingénieur en plus. Avec la solution actuelle, il est difficile de lisser les coûts. Cela serait possible avec une solution « cloud » proposée par Rittmeyer, mais le CC considère cette solution comme tout aussi délicate au niveau sécurité et pas plus économique. Au niveau sécurité, le changement du poste de contrôle aurait dû être fait il y a deux ans, mais le CC s'est assuré de la sécurité avec les ingénieurs de Rittmeyer. Au niveau des licences, cela équivaut à 10'000 francs. Pour avoir un deuxième fournisseur, il faudrait changer tout le système et pas seulement le poste de commande, ce qui coûterait bcp plus cher. Il est donc difficile de faire fonctionner la concurrence.

N. Régis

Constate que quelques explications supplémentaires dans le rapport auraient évité certaines questions.

Ne souhaite pas faire un cours d'informatique, mais s'il y a une attaque, elles se fera par une faille de Windows, s'il n'est pas mis à jour, pas par le logiciel Rittmeyer.

C. Bavaud (CC)

L'ordinateur est séparé du reste du réseau. Les mises à jour sont faites tous les deux ans. Le CC considère être relativement à l'abri.



- N. Régis Insiste sur le fait que Microsoft ne fournit plus de mise à jour depuis 2020, hormis s'il s'agit de la version R2 qui est payante. Ce n'est pas possible que Rittmeyer les ait installées puisqu'elles n'existent plus. Demande confirmation que le système fonctionne hors réseau.
- M.-A. Gretillat Mentionne une réponse reçue en CFin, selon laquelle les stations sont reliées au poste de contrôle par un réseau privé, donc pas connecté à internet. Les mises à jour du poste de contrôle ne sont donc pas faites par internet, mais par les techniciens de Rittmeyer quand ils viennent sur site. Compare ce cas aux réseaux de climatisations dans les usines, pour lesquels les systèmes sont autonomes. Pour hacker ce genre de système, il faudrait venir sur site, sur le réseau local. Constate que c'est la grosse différence par rapport à un système cloud qui serait connecté à internet.
- N. Régis Si tel est le cas, le système pourrait continuer de tourner sur Windows 2008.
- M.-A. Gretillat Il y a un risque de panne plutôt que de sécurité, puisque la maintenance n'est plus possible.
- J. Rilliot S'il n'est pas connecté à internet, l'ordinateur ne risque pas grand-chose. Cependant le rapport mentionne « accessibilité à distance », et de fait le nouveau système sera connecté. Sans mises à jour importantes de sécurité, cela représente un risque.
- C. Bavaud (CC) Concède ne pas être une grande spécialiste en informatique. Répond que, dans son offre, Rittmeyer n'indique pas les versions que M. Régis demande, mais se renseignera auprès de Rittmeyer. Par rapport à ce qui a été dit précédemment, indique que le poste est dédié à cette tâche, mais relié au réseau. Il n'est pas sur le réseau cantonal. Les sauvegardes sont locales et peuvent être récupérées.
Confirme qu'effectivement il n'y aurait plus de réparation possible en cas de panne Ce n'est pas forcément un problème de sécurité, mais la Commune pourrait devenir aveugle (p.ex. impossibilité de connaître l'état du réservoir à distance).
- P. Burri Selon sa compréhension du rapport, le système Windows Server 2008 héberge le logiciel Rittmeyer et actuellement ils ont certainement une nouvelle version de leur logiciel qui est hébergée sur un système Windows plus récent. Dans ce cas, il n'y a pas de problème. Mais se déclare inquiet pour le futur. Normalement, tout produit informatique est lié à un contrat de maintenance qui assure les mises à jour du logiciel et celles (très nombreuses) du serveur Windows. Demande s'il existe un contrat de maintenance pour les années à venir qui évitera de devoir mettre en place un nouveau logiciel dans 10 ans.
- C. Bavaud (CC) D'après les explications de Rittmeyer, le système sera figé sur une version de Windows, par exemple 2020. Ils ne feront pas de mise à jour vers les versions ultérieures. Admet qu'il faudrait un ingénieur de Rittmeyer pour répondre à ces questions techniques.
- P. Burri Répète que ce le CG souhaite que la sécurité informatique de ce système soit garantie sur le long terme, y compris les mises à jour de sécurité. A titre personnel, ne peut pas « lâcher ces 42'000 francs » s'il n'y a pas de garantie de sécurité sur le long terme. Evoque le livre « Blackout » dans lequel un groupe d'hacker prend le contrôle des réseaux électriques européens, créant un chaos incroyable. Le risque existe que des gens s'intéressent à ce genre de systèmes. Le rapport ne donne pas cette assurance, Demande que le CC s'engage à obtenir de Rittmeyer cette sécurité.
- M.-A. Gretillat Indique avoir géré les cas de rigueur au niveau du canton de Neuchâtel et que dans ce cadre, a dû faire un audit de sécurité. Mandat confié à la HE-ARC pour un montant de 5000 francs, en partenariat avec une société de Cortaillod. Proposerait que cette société intervienne pour qu'on ne sous-estime pas cet aspect de sécurité.
- N. Régis Pose une dernière question. Il est de notoriété publique que de grandes entreprises et des universités se sont fait attaquer, montrant que même avec une grande expérience dans la sécurité, une attaque reste possible. Le risque zéro n'existe pas. Demande s'il y a un backup. Sinon faudra-t-il verser une rançon de 40'000 ou 50'000 francs ?
- C. Bavaud (CC) Les données sont « chez nous » y compris le backup. Au niveau sécurité du réseau d'eau, le risque existe si l'on ne fait rien puisqu'on sera aveugle sans ce système. Si le CG refuse ce crédit, cela posera un problème pour la sécurité d'approvisionnement
- N. Régis La question n'est pas de refuser le crédit. Ce qui dérange c'est l'absence de données techniques dans le rapport. Les membres du CG ont besoin d'être rassurés.
- M. Desaulles Rappelle que le système ne gère pas de données sensibles et ou personnelles. Il gère le niveau des réservoirs, leur fonctionnement, les pannes, etc. Le risque de ne plus pouvoir accéder à ces données à distance n'est pas plus technique ou risqué que la gestion à distance du CAD par exemple. On pourrait se poser les mêmes questions pour le CAD. Si on est aveugle à distance, il est toujours possible d'aller sur place. Le risque est moindre.

Cette menace est différente de celle, beaucoup plus sensible, qui expose des données stockées au niveau communal, p.ex. des données sur l'ensemble des citoyens, le guichet unique, etc. Dans ce sens, recommande une prise de conscience par les collaborateurs communaux du risque d'hacking.

- M.-A. Gretilat En complément, tous les systèmes de capteurs et de vannes ont du logiciel embarqué. Il existe un risque de disponibilité si l'hacker parvient à modifier ce logiciel au travers de la connexion. Réitère sa proposition d'audit, de manière qu'une personne neutre et non celle qui vend le système évalue le risque.
- C. Aeberhard Trouve la proposition très opportune et intéressante. Ayant les mains liées chez un fournisseur, on ne peut que lui faire confiance. Un avis externe sur le système, à un prix raisonnable, pourrait rassurer ou remettre en cause la solution existante.
- C. Bavaud (CC) Le CC a entendu les demandes du CG. Les réservoirs de Montezillon et des Brayons sont accessibles sur le réseau. Si le CG souhaite un audit pour cela, le CC le fera.
- P. Burri Souhaiterait que le CC s'engage à faire un rapport complémentaire sur ce dossier. Qui s'occupe de se servir ? Est-ce le SIEN ? Faut-il l'intégrer. Compare l'achat de ce logiciel à un achat de voiture sans en connaître la marque.
- C. Bavaud (CC) Prend note de votre demande de rapport complémentaire. Le CC demandera fera venir l'entreprise Rittmeyer pour vous faire un rapport complémentaire, même si la demande de crédit n'est pas compliquée et ne comprend que des licences, un ordinateur, de l'ingénierie et le système d'alarme qui est amélioré.
- P. Burri Insiste en déclarant refuser de s'engager dans cette installation puis de ne plus rien faire pendant les 5 prochaines années. Répète souhaiter savoir si Rittmeyer vient annuellement et fait des mises à jour.
- N. Régis Propose d'aller de l'avant avec ces modifications. Ce système existe depuis 15 ans. Reprend la comparaison automobile en illustrant qu'il est possible d'ajouter une climatisation en option. Avec un rapport détaillé, le CG pourrait donner son avis.
- C. Bavaud (CC) Répète une nouvelle fois qu'elle n'est ni garagiste (au vu de la comparaison automobile des interventions précédentes), ni informaticienne, mais que le CC s'engage de convoquer le bureau Rittmeyer pour que les membres du CG puissent leur adresser leurs questions directement.
- Président Constate que la parole n'est enfin plus demandée. Passe au vote.

Le rapport et l'arrêté sont acceptés par majorité simple (18 voix pour, 2 absentions).

6. Rapport du Conseil communal au Conseil général en réponse à la motion des Vert-e-s de Rochefort intitulée « Protégeons nos sources »

- J.-L. Naguel Porte à la fois la casquette de premier signataire de la motion et de Président de la commission énergie-environnement (CEE). Au moment de l'acceptation de la motion, la commission « environnement » n'existait pas (seulement la partie énergie existait). Espère que la qualité du rapport soumis ce soir encouragera les membres du CG à prolonger cette commission lors de la prochaine législature. Mais le travail a été réalisé par une équipe de citoyens motivés, pas par la CEE, et avec le soutien du Conseil communal.
- La motion acceptée en décembre 2020 visait à mieux connaître les sources n'étant pas directement liées à l'approvisionnement en eau de la population, et si possible à les protéger. Un premier objectif était d'effectuer un recensement, puisque nous pensions que celui-ci n'existait pas. Contrairement à ce qui est indiqué dans le texte de la motion, un « cadastre des sources » captées, appelé « casier sanitaire » existait cependant pour celles qui étaient déjà captées. Ces sources captées ne représentent qu'un faible intérêt pour la biodiversité. A moins que l'écoulement de leur trop plein soit rendu en surface (ce qui créerait un nouveau milieu fontinal intéressant pour la biodiversité), au lieu d'être directement infiltré ou envoyé dans les eaux claires.
- La CEE s'est donc intéressée à la réponse à donner à cette motion, en se focalisant sur l'aspect biodiversité. Un groupe de « chasseurs de sources » bénévoles s'est constitué et a été formé, sur l'exemple du Parc Chasseral. Comme demandé dans la motion, les sources non encore recensées ont été qualifiées en termes de débit, de faune et de flore.
- L'inventaire est remarquable et montre la richesse de ces milieux sur le territoire communal. Richesse qui implique donc une certaine responsabilité (de la commune et des propriétaires des terrains). Des mesures simples et peu coûteuses peuvent être mises en place pour protéger ces

milieux. En tant que premier signataire de la motion se déclare satisfait d'arriver à ces propositions de mesures concrètes, et sans grand renfort de rapport payés à des bureaux, mais grâce à la passion et au bénévolat de citoyens engagés. Remercie sincèrement les « chasseurs de sources » pour le travail remarquable qui a été effectué.

Un plan des sources existe donc désormais pour les sources captées (le fameux casier sanitaire) et celles recensées en 2022. Les Verts appellent de leurs vœux à ce que ces données deviennent facilement accessibles par tous, par exemple au travers du SITN.

Les deux premières demandes de la motion ont donc été entièrement remplies à l'entière satisfaction des membres des Verts.

Pour le dernier volet, qui impliquait de « donner la possibilité [au CC] de geler des demandes de construction », l'application demeure plus difficile et le CC n'en a pas fait usage. Le fait que certaines sources captées fassent l'objet de servitudes, et d'autres pas, conduit au fait qu'il pourrait y avoir des inégalités de traitement entre propriétaires de terrains. Certains se verraient exiger une garantie ou « droit d'eau » envers leur voisin, d'autres pas. C'est un problème qu'il s'agirait de régler. On peut d'ailleurs se demander s'il relève du droit communal ou supérieur.

Certaines mesures devraient être inscrites dans le nouveau règlement d'aménagement communal qui est en cours de préparation pour améliorer la situation : par exemple si un captage existant est modifié, le règlement pourrait exiger de rendre en surface le trop plein de cette source ; si lors d'une excavation, une source est mise à jour, on pourrait imaginer d'imposer au propriétaire du terrain de rendre cette source en surface, au moins sur quelques mètres. La question des garanties ou droit d'eau est plus complexe, mais le règlement pourrait anticiper ces situations en rendant attentif que toute personne effectuant une excavation proche d'une zone de source pourrait être amenée à verser des compensations dans le cas où ces travaux tarifieraient les captages. Cela nécessiterait des relevés de débit, qui n'existent pas actuellement pour ces captages, puisque se trouvant sur des terrains privés. Et il faudrait que ce soit compatible avec le droit supérieur. Pour toutes ces mesures et, la CEE ayant terminé son travail, les Verts souhaitent que la commission PAL propose des solutions dans le règlement qui nous sera soumis prochainement.

Avec ce volet PAL et toutes les mesures qui ont déjà été entreprises, le groupe des Verts est satisfait de la réponse donnée à cette motion. Il acceptera donc le rapport et le classement de la motion.

J. Rilliot Remercie C. Aeberhard (co-auteur du rapport) et les chasseurs anonymes, dont certains sont dans la salle.

Apporte une précision quant au tableau contenant le recensement des 160 sources : un ajout de dernière minute a été effectué qui concerne les sources dans le milieu bâti ; celles-ci n'ont pas été revisitées en 2022 et seules 117 sources ont été visitées par les chasseurs de sources. Ces 117 sources ont simplement été complétées avec les sources captées, sans intérêt pour la biodiversité sauf si remise à l'air libre.

La commune a une assez grande chance d'avoir autant de sources dans un état naturel, situation favorisée par la géologie. Les mesures proposées pour la suite sont vraiment simples et visent à préserver les sources des atteintes constatées sur le terrain (piétinement par le bétail, véhicule ou promeneurs).

F. Beutler (CC) A eu l'honneur d'être le représentant du CC auprès de cette commission et a senti la passion, nécessaire pour aller chercher des sources un samedi matin. Au nom du CC remercie la CEE et les chasseurs de sources pour leur travail qui permet d'avoir un rapport qui satisfait les Verts.

M. Fahrni Le GER remercie le CC pour le rapport et les bénévoles pour l'inventaire des sources.

P. Burri Se joint au commentaire du premier signataire pour relever que l'inventaire est remarquable. Le travail de la commission l'est tout autant. Dans l'histoire semi-récente de la politique rochefortoise, n'a pas souvenir d'un tel engagement et d'un tel professionnalisme. Preuve que le système de milice est un bon système. Remercie les personnes qui ont participé à ce recensement.

Le PLR se dit satisfait du rapport du CC et du travail de la commission, mais souhaiterait néanmoins une petite modification du rapport au point 3. Le PLR souhaiterait ajouter un élément qui figure dans le rapport de la commission en page 5 : « Toute intervention sur une source devra faire l'objet d'une annonce et obtenir l'accord du propriétaire. Un modèle de financement des travaux devra être établi, afin de déterminer la répartition des coûts entre les institutions publiques ou les privés. ».

Demande également pourquoi les noms des chasseurs de sources n'ont pas été donnés, puisque c'est un rôle plutôt valorisant.



- F. Beutler (CC) Les chasseurs de sources ne sont pas complètement anonymes puisque vous trouvez leurs prénoms dans la liste des sources. Mentionne encore que 10 chasseurs de sources ont été formés (formation payée par la commune).
- Président Procède au vote de l'amendement PLR qui est accepté à l'unanimité (20 voix pour).

Le rapport et le classement de la motion sont acceptés à l'unanimité (20 voix pour).

7. Communications du Conseil communal

- F. Beutler (CC) L'EREN ne veut plus de cérémonies laïques dans le temple. Le CC a décidé d'écrire à l'EREN considérant qu'il n'est pas juste que le citoyen paie l'amortissement et l'entretien du temple sans pouvoir y avoir accès à la fin de sa vie. Le CC aimerait rencontrer les responsables de l'EREN. Signale qu'un nouveau lave-vaisselle est installé dans la salle Tablettes et est utilisable lors de manifestations.
- T. Perrin (CC) La réhabilitation du site du château de Rochefort arrive à son terme puisque de nouveaux travaux ne sont plus prévus. Un comité d'organisation s'est créé pour l'inauguration qui aura lieu le samedi 10 juin. La mise à ban qui existe depuis 5 ans sera levée. Bientôt, vous pourrez vous balader librement sur le site.
- A Lazeyras (CC) Dans le cadre de la révision du PAL, les travaux se poursuivent avec les commissions. Une information publique aura lieu le mardi 14 mars prochain à 20h. Un tout-ménage sera envoyé la semaine prochaine.
- T. Gougler (CC) Lors du CG du 29 septembre 2022, le législatif a accepté une demande de crédit pour la création d'un chemin piétonnier à Brot-Dessous. Lors des discussions il avait été expliqué que cela demandait encore l'accord des propriétaires, soit pour vendre un bout de terrain, soit pour accorder un droit de passage. Cette personne a refusé les deux options pour des raisons personnelles. Le chemin piétonnier ne sera pas possible.

8. Questions et interpellations

- M.-P. Loda Au sujet de la réponse de la famille Ducommun concernant le chemin à Brot-Dessous, la commune a-t-elle la possibilité d'entamer une procédure de restriction du droit public à la propriété, selon l'article 31 de la loi sur l'expropriation, pour ce fameux m2 ?
- N. Régis Les membres du CG sont les représentants du peuple et la volonté est assez claire (unanimité moins une abstention). Le GER pense que si le CC peut intervenir de façon légale, il faut le faire.
- T. Gougler (CC) Le CC a déjà utilisé tous les moyens possibles. Le CC estime à l'heure actuelle que l'expropriation est disproportionnée. Si c'est une demande du CG, le CC étudiera la possibilité d'une expropriation.
- M.-P. Loda Rappelle qu'il s'agit d'un seul m2. Mentionne un cas personnel où une expropriation a été prononcée à Neuchâtel pour un câble de transports publics.
- M.-A. Gretilat Les Verts seraient aussi d'avis de lancer un processus d'expropriation. Il y a moyen d'être généreux dans le montant du dédommagement.
- T. Gougler (CC) Suppose que le coût de l'avocat sera plus élevé que celui du terrain.
- J.-R. Nussbaum Une rumeur circule selon laquelle les élèves de Rochefort ne pourraient plus aller au camp de ski comme actuellement, mais qu'ils devraient s'adapter aux pratiques du cercle scolaire de Colombier. Cette rumeur est-elle fondée ?
- T. Perrin (CC) Une réflexion de fonds s'est faite à l'échelle du cercle scolaire, pour savoir s'il est toujours raisonnable que CESCOLE soit le seul cercle scolaire où les enfants partent 7 ou 8 fois en camp de ski sur le cursus scolaire. Des éléments ont été amenés par la direction pour diversifier les activités et les séjours, en partenariat avec le corps enseignant. Un projet a été lancé pour que tous les élèves de 7^{ème} année se retrouvent dans un camp commun. Cette année, seuls ceux de Rochefort n'ont pas participé à ce camp mais sont allés à Mürren. Le CC ne souhaite pas devoir intervenir chaque année pour faire l'arbitre entre le corps enseignant et la direction. Le CC espère que ceux-ci sauront trouver un consensus. Juge que ce n'est pas le job d'un conseiller communal de faire un arbitrage pour des camps de ski.
- N. Fahrni Souhaiterait que les motions soient affichées sur le site de la commune.



- Demande si les autres hameaux que Rochefort possède aussi une benne verte pour le compost. Si non, cela peut-il se faire ?
- F. Beutler (CC) Ce n'est pas un problème de mettre les motions en ligne si tel n'est pas déjà le cas.
- P. Burri Intervient pour signaler que les motions débattues au Conseil général se trouvent en ligne dans l'ordre du jour des séances du conseil général.
- N. Régis Compare la situation de la commune au site du Grand Conseil neuchâtelois, où on trouve toutes les motions qui ont été déposées sans devoir revenir sur les PV d'il y a 6 ans. Cela donne la possibilité d'avoir un suivi et de savoir lesquelles n'ont pas encore été répondues.
- F. Beutler (CC) Le CC prend note de cette volonté. Cela sera fait, si faisable techniquement.
- P. Burri Pense que la pratique n'existe pas dans les autres communes, sans être allé voir le site de toutes les communes. Considère que la demande est électoraliste pour aller voir toutes les motions qui ont été déposées. Cela chargerait en outre le personnel communal.
- J.-L. Naguel Propose de les mentionner à minima dans le plan des tâches, livré avec le budget.
- N. Régis Contrairement à ce qu'entends M. Burri, le but est plutôt d'avoir une trace des motions déposées. C'est la motion classée ce soir, qui date de 2020 et qui vient des Verts et pas du GER, qui a fait penser le GER à cette demande. Plusieurs conseillers généraux ne siégeaient pas en 2020 et n'avaient pas connaissance de la motion.
- C. Reber Rejoint l'avis de M. Burri. Les conseillers communaux effectuent un travail professionnel et un conseiller communal participe aux séances de groupe. Trouve absurde que juste avant une élection, une motion soit déposée pour apparaître dans les médias. A sa connaissance, aucune motion n'a été perdue par le Conseil communal et c'est aux conseillers généraux de tenir la liste. Juge que si la motion a été oubliée c'est qu'elle n'était pas importante.
- M.-P. Loda Revient sur le m2 de Mme Ducommun : comment le Conseil général doit-il s'y prendre ? Faut-il déposer une motion ?
- T. Gougler (CC) L'autre possibilité serait de passer par l'autre côté du trottoir. Malheureusement il y a une maison jusqu'au bord de la route. Faut-il exproprier la personne de cette maison ? Le CC a pris note et va faire le nécessaire.
- P. Burri L'expropriation n'est pas quelque chose d'anodin. Ne connaît pas l'avis des gens autour de la table et souhaiterait un vote. Cela donnerait aussi le feu vert au Conseil communal au vu des coûts conséquents que cela engendrerait.
- Président Rappelle qu'un sujet qui ne figure pas à l'ordre du jour ne peut être voté.
- A. Lazeyras (CC) Le CC a rencontré Mme Ducommun et sa fille dans le cadre du PAL et leur a reparlé de la problématique. Dans le cadre du PAL, sur le volet de la mobilité, on peut faire une demande particulière qui donnerait ensuite plus de poids au Conseil communal pour obliger cette personne à accepter une servitude. Une autre approche, qui a été envisagée partiellement, est de contacter les Ponts-et-Chaussées qui, lors de la révision de H10 à Brot-Dessous, se sont accaparés toute la place disponible sur le domaine public jusqu'à la limite de propriété foncière. Peut-être que la commune peut avoir un appui avec eux pour récupérer la chose. Il s'agit donc d'un cas conflictuel un peu particulier qui n'a jamais été réglé jusqu'à ce jour.
- M.-A. Gretilat Pense que le vote consultatif reste une bonne idée pour connaître les forces en présence, pour ensuite revenir plus tard à un vote formel en fonction des options (PAL, expropriation).
- A. Lazeyras (CC) Ne veut pas empêcher le Conseil général de faire un vote consultatif. Sans passer par l'expropriation, il reste la possibilité d'obliger certains. Cite l'article 702 CC qui traite de la restriction du droit à la propriété.
- M.-A. Gretilat Dans ce cas-là, propose de plutôt voter sur une solution contraignante.
- P. Burri Un vote consultatif n'obligerait pas le CC à une solution. Cela signifie que s'ils ont besoin de l'outil d'expropriation, ils peuvent l'utiliser avec l'aval du CG.
- T. Perrin (CC) Répète que le CC a compris le message du CG. Il étudiera les pistes pour arriver au but visé. Un vote consultatif ne servira à rien tant qu'il n'y a pas plus d'éléments. Si la procédure est estimée à 60'000 francs, demande si le vote du CG sera le même. Le CC reviendra sur ce sujet dans les communications de la prochaine séance.
- P. Burri Retire sa proposition de vote consultatif (à regret).
- C. Bavaud (CC) Pour répondre à la deuxième question de Mme Fahrni, non, la commune n'a pas de benne à déchets verts, mais un ramassage porte à porte, et pas sur tous les hameaux. Rappelle le coût élevé des déchets verts, aussi élevé que celui des déchets ménagers. Les hameaux hors zone ont de grands terrains.

9. Divers

- N. Fahrni Pour faire écho aux propos de M. Perrin quant au château de Rochefort, communique qu'hier à 19h, dans l'émission Couleur Locale, Messieurs les archéologues De Reymier et Lana ont présenté les fouilles réalisées.
- Président La sortie du Conseil général aura lieu le samedi 3 juin.

La séance est levée à 22h00.

Chambrelien, le 1^{er} avril 2023

Le président :

Francis Böttge

Le secrétaire :

Jean-Luc Naguel

